

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025

Étaient présents avec voix délibérative :

M. Pierre RADÉ, président du CVS, représentant des personnes accueillies, *résidence Les Hauts du Château*
Mme Paulette CHAUVAT, représentante des personnes accueillies, *résidence Le Havre Ligérien*
Mme Raymonde FERRARA, représentante des personnes accueillies, *résidence Landeronde*
Mme Odile SICHET, représentante des personnes accueillies, *résidence Art&Loire*
Mme Marie BOUREAU, représentante des familles, *résidence Le Havre Ligérien*
M. Xavier DOINEAU, représentant des familles, *résidence Art&Loire*
Mme Isabelle GOURDON, représentante suppléante des familles, *résidence Les Hauts du Château*
Mme Yolaine LIVOIREAU, vice-présidente du CVS, représentante des familles, *résidence Art&Loire*
M. Guy RESPONDEK, représentant des familles, *résidence Art&Loire*
Mme Marie Christina LIVET, représentante du Conseil d'Administration
M. Jocelyn BABONNEAU, représentant du personnel
Mme Stéphanie LEQUEUX, représentante du personnel

Assistaient également sans voix délibérative :

Mme Amélie MORIN, directrice adjointe en charge des relations avec les usagers
Dr Denis VATELOT, médecin coordonnateur référent du CVS
Mme Bénédicte GAUTIER, psychologue référente du CVS
Mme Marie-Gabrielle BENOIT, représentante des bénévoles
M. Ewenn BOISSINOT, animateur, *résidence Le Havre Ligérien*
Mme Laure GASLARD, animatrice, *résidence Landeronde*
Mme Alexandra OLIVAUD, animatrice, *résidence Art&Loire*
Mme Vanessa JARNIOU, responsable du pôle administration
Mme Marina ZILLI-DEWAELE, responsable pôle qualité
Mme Marie-Renée RENOU, représentante suppléante des familles, *résidence Art&Loire*
Mme Marilynne FALCONNIER, représentante suppléante du personnel

Étaient excusés :

Mme Hélène BRECHET, représentante des personnes accueillies, *résidence Art&Loire*
M. Pierre RAMELET, représentant des personnes accueillies, *résidence Le Havre Ligérien*
Mme Simone ROCHARD, représentante des personnes accueillies, *résidence Art&Loire*
M. Fernand CHAUDET, représentant des familles, *résidence Les Hauts du Château*
M. Roland FARDEAU, représentant des familles, *résidence Landeronde*
Mme Adeline CHÂTEAU, cadre supérieure de santé et coordinatrice des soins
Mme Céline DUCROCQ, cadre de santé référente CVS
Animateur/trice, *résidence Les Hauts du Château*

Date de la convocation : 23 octobre 2025

Nombre de votants : 12



Ordre du jour réalisé

- Présentation des nouveaux représentants des familles
- Adoption du procès-verbal de la séance du 26/06/2025 – **Point soumis à avis**
- Retours et questions des résidents et des proches
- Question d'une représentante du personnel
- Point financier et proposition d'un prix de journée pour 2026 – **Point soumis à avis**
- Projet d'Établissement : **avis du CVS** sur les objectifs proposés par le groupe de travail du 30/10/2025 et adoption du plan de prévention de la maltraitance
- Amélioration de la qualité du service rendu :
 - Publication des résultats de l'Évaluation HAS
 - Réclamations enregistrées depuis le 19/06/2025
- Hébergement et prestations :
 - Expérimentation d'une organisation en 12 heures à l'EHPAD de Montjean/Loire
 - Ouverture expérimentale d'un accueil de nuit (ADN)
 - Informations sur les travaux en cours et à venir
- Informations et questions diverses

La séance est ouverte à 10 h 00.

Le président, M. Pierre RADÉ, ouvre la séance. La directrice adjointe en charge des relations avec les usagers, Mme Amélie MORIN, remercie les membres du CVS pour leur présence.

I. Présentation des nouveaux représentants des familles

Suite à deux départs au 2nd trimestre 2025 et compte tenu de plusieurs sièges vacants, il a été décidé en séance du 26/06/2025 de relancer pendant l'été un appel à candidature auprès des proches pour les résidences *Landeronde* (1 titulaire et 1 suppléant), *Les Hauts du Château* (1 suppléant) et *Le Havre Ligérien* (1 suppléant).

L'appel à candidature a été lancé le 23/07/2025 et s'est clôturé le 31/08/2025. Cinq candidatures ont été reçues :

	Sièges vacants	Nb de candidats	Suites données
Les Hauts du Château	1 suppléant	3	Organisation d'élections, avec décision d'ouvrir un 2 nd siège de suppléant.
Landeronde	1 titulaire 1 suppléant	1	Attribution du siège de titulaire au candidat unique.
Le Havre Ligérien	1 suppléant	1	Attribution du siège vacant au candidat unique.

Par ailleurs, suite au départ d'un représentant du site *Art&Loire*, il a été proposé au 7^e candidat des élections de mars 2025, qui avait obtenu le même nombre de voix, de prendre le siège de 3^e suppléant.

Au jour de la séance, un siège de représentant suppléant reste non pourvu :

	Titulaires	Suppléants
Les Hauts du Château	M. Fernand CHAUDET	Mme Isabelle GOURDON Mme Marie-Pierre MANCEAU
Landeronde	M. Roland FARDEAU	1 siège vacant
Le Havre Ligérien	Mme Marie BOUREAU	M. Marc JEANNIN
Art&Loire	Mme Yolaine LIVOIREAU M. Xavier DOINEAU M. Guy RESPONDEK	Mme Marie-Renée RENOU Mme Marie GUILMIN M. Michel ONILLON

II. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 26/06/2025 a été transmis aux membres le 23/10/2025, avec l'ordre du jour de la présente séance. Il est adopté à l'unanimité sans modification.

RAPPEL : Les procès-verbaux sont transmis par mail aux référents familiaux et consultables dans les halls d'entrée des résidences et sur le site Internet de l'établissement seulement après leur adoption.

III. Retours et questions des résidents

Des rencontres préparatoires avec des résidents ont été réalisées en amont de la réunion du CVS, sur les sites de Montjean/Loire et La Possonnière. Les résidents présents se sont exprimés sur diverses thématiques.

RÉSIDENTS DE LANDERONDE À LA POSSONNIÈRE



- 😊 Le personnel est très agréable.
- 😊 Le repas rose à l'occasion d'octobre rose a été apprécié.
- 😊 « Nous allons avoir un bel extérieur, nous avons hâte de le voir fini. »
- 😊 Activités : les résidents sont ravis des nombreuses sorties de l'été, des rencontres avec les résidents de St Georges qu'ils apprennent à connaître et des ateliers bricolages pour le marché de Noël prévu le 19/12/2025.

Les sorties de résidents avec leurs proches sont abordées : il est rappelé que la liberté d'aller et venir est respectée, mais qu'il est indispensable que les familles signalent les sorties, pour éviter des recherches inutiles et avoir le nombre de résidents présents en cas d'alerte (incendie, évacuation). Des téléphones ont été installés près des entrées pour faciliter l'information. Un courrier de rappel sera adressé aux référents familiaux.

RÉSIDENTS DU HAVRE LIGÉRIEN À MONTJEAN/LOIRE

Questionnements généraux :

- 😊 Restauration : les résidents apprécient les remplacements en cas de non-goûts.
- ❗ Aménagement des locaux et environnement : les résidents utiliseront plus régulièrement l'espace terrasse proche du bureau de la direction pour des repas en extérieur aux beaux jours.
- ❗ Sorties : les résidents entendent et comprennent qu'il est difficile d'organiser des sorties éloignées toutes les semaines. Les raisons : sortie qui ne plaît pas à tout le monde, limite du véhicule et des accompagnants, absence de l'animateur pour le reste des résidents. Il est nécessaire d'avoir un équilibre. Les besoins ont néanmoins été entendus par l'animateur.
- ❗ Messe : celle-ci a lieu toutes les 2 semaines, privant ceux qui n'y assistent pas de leur salle d'activités. La fréquence a donc été revue avec le prêtre, elle aura désormais lieu toutes les 3 à 4 semaines.

Lecture de suggestions adressées au CVS par le représentant suppléant des familles :

- **« Lors des congés ou absences prolongées de l'animateur, il serait souhaitable qu'un remplaçant assure la continuité des activités. »**
 Un remplacement complet de l'animateur sur sa période de congés est bien sûr souhaité par l'ensemble des résidents.
 La principale problématique est financière, mais il est également difficile de recruter et de former des animateurs remplaçants pour trois semaines. Il est aussi rappelé que l'animation ne repose pas uniquement sur les animateurs, mais aussi sur l'implication des soignants, selon les appétences de chacun.
- **« Pour renforcer la sécurité, l'installation d'un système d'appel d'urgence ou de téléphones d'alarme dans chaque aile à l'étage permettrait d'alerter rapidement le personnel en cas de chute. Il pourrait aussi être envisagé d'équiper certains résidents autonomes avec des téléalarmes portatives. »**
 Les résidents conviennent qu'il serait intéressant d'installer un système d'appel d'urgence accessible à tous à proximité des petits salons. Mme MORIN rappelle que chaque chambre dispose d'un système d'appel, soit à moins de 4 m de toute position à l'étage. Il est proposé de réfléchir à la possibilité d'installer un téléphone près des ascenseurs.
 Concernant les systèmes d'alarmes portatifs, des équipements ont été mis en place à l'EHPAD de Champtocé, avec des résultats non concluants et du matériel perdu.

Lecture de suggestions adressées au CVS par le représentant suppléant des familles :

- **« La mise en place d'un tableau d'affichage hebdomadaire visible (par exemple à l'entrée de la salle à manger) permettrait à tous les résidents d'être mieux informés des activités et d'y participer plus facilement. »**

L'animateur utilise beaucoup l'affichage dynamique (écran installé à l'entrée de la salle à manger) pour informer quotidiennement des menus et des activités. Les résidents n'expriment pas le besoin de disposer d'un planning hebdomadaire. Ils demandent cependant à l'animateur d'inscrire les activités du jour sur un tableau, près de l'affichage dynamique.

Ce point sera traité directement par l'animateur, qui rappelle par ailleurs aux résidents qu'ils peuvent lui proposer des idées, comme certains le font déjà, d'activité qu'ils souhaiteraient faire.

Des représentants des familles indiquent que les plannings périodiques leur permettent de prévoir certaines activités avec leurs parents.

- **« Les familles et résidents souhaiteraient qu'il soit possible d'organiser davantage de sorties encadrées par l'animateur (marché local, cinéma, lieux culturels) afin d'encourager l'ouverture et le lien social. »**

Voir les « questionnements généraux » page précédente.

- **« Il serait opportun qu'une sage-femme puisse intervenir ponctuellement pour des consultations gynécologiques auprès des résidentes, comme le font déjà les kinésithérapeutes et médecins traitants. »**

Les résidentes présentes ne trouvent pas utile l'intervention d'une sage-femme : les médecins et infirmiers, informés de problématique gynécologique, prennent sans problème les rendez-vous adéquats. Cependant, il serait bien de trouver des audioprothésistes et des opticiens pour des entretiens et petites réparations.

Les demandes des résidents sont entendues par la coordinatrice des soins.

Des opticiens se sont déjà déplacés sur les sites sur appel des familles ou de l'équipe. Leurs prestations sont à la charge du résident. L'établissement ne peut par ailleurs pas contraindre un professionnel libéral à se déplacer.

Le départ de l'animatrice de la résidence *Les du Château* et l'absence d'un animateur de la résidence *Art&Loire* n'ont pas permis de réunir les résidents sur ces sites. Les représentants présents n'émettent aucun retour ni question.

IV. Retours et questions des représentants des proches

Une réunion des représentants des familles s'est tenue le 30/10/2025. Suite à cette rencontre, trois questions ont été transmises pour réponse en séance :

- **Quand le poste d'animateur/trice) à la Résidence *Les Hauts du Château* sera-t-il pourvu ? Critères et modalités ? Cela pose aussi globalement la question de l'animation sur l'ensemble des sites, en lien avec la diminution des postes lors de l'arrivée des résidents de Savennières à St Georges/Loire.**

Une annonce a été publiée sur des réseaux professionnels dès que le départ de l'animatrice a été connu. Les critères et modalités sont consultables sur le site Internet des Résidences *Les Ligériennes* : <https://lesligeriennes.fr/offre/animateur-animatrice-h-f/>. La procédure de recrutement suit son cours et plusieurs entretiens ont été réalisés.

Le maintien des deux postes d'animateurs existants déjà sur le site *Art&Loire* après le déménagement n'a pas d'incidence sur l'animation à Champtocé : il n'existait pas de remplacement entre ces sites.

La représentante des familles de l'EHPAD de Champtocé s'interroge sur la succession de trois animatrices en peu de temps sur ce site. Elle évoque un sentiment d'abandon de cette résidence. Des explications sont données : les deux premières animatrices habitaient loin et ont trouvé des postes plus près de leurs logements, la troisième a réalisé sur le terrain qu'elle préférerait travailler avec un public moins âgé.

Mme MORIN précise que les animateurs des autres sites se relaient pour assurer une continuité de présence, et elle les remercie. Un représentant des familles indique s'être rendu à l'EHPAD de Champtocé : il a vu sur place l'animateur de Montjean et constaté la présence d'une décoration aux couleurs d'Halloween, de saison.

La représentante du Conseil d'administration, également trésorière de l'association d'animation des *Ligériennes*, informe que des événements avaient été planifiés par les anciennes animatrices. Elle reviendra vers l'équipe d'animation. La représentante des bénévoles, intervenant à Champtocé, propose de donner ses coordonnées à tous les animateurs.

▪ **En termes de communication, ne serait-il pas préférable de contacter en cas de besoin le référent médical ou familial par SMS ou appel téléphonique, plutôt que de laisser des messages écrits dans les chambres des résidents ?**

Les SMS ne sont pas possibles car les personnels n'ont pas de téléphone portable professionnel. La question est complexe car certaines familles ne souhaitent pas être contactée par téléphone. L'écrit sur le cahier permet de s'assurer que l'information est transmise. Il est cependant pris note que le support est à travailler (parfois un simple mot) et à harmoniser sur tous les sites.

Un représentant des familles insiste sur le côté impersonnel des messages écrits, avec pour certains une formulation qui peut relever plus de l'ordre que de la demande.

▪ **Des familles n'ont pas connaissance aujourd'hui du référent professionnel de leur proche. Serait-il possible de remédier à ce constat ?**

La méconnaissance du référent soignant est effectivement une problématique identifiée lors des échanges avec les familles et confirmée par les dernières enquêtes de satisfaction. Ce point fait l'objet d'un objectif dans le Projet d'Établissement 2026-2030 et sera évoqué en Comité de pilotage Humanitude et Bienveillance.

Un référent est bien désigné pour chaque résident, mais en fonction des plannings il n'est pas toujours présent lors des visites des familles. Un exemple de solution possible est donné : à la résidence Landeronde, certains référents acceptent d'être en photo dans les chambres des résidents.

Une représentante des personnels indique que le rôle de référent est à clarifier aussi pour certains professionnels : quelles sont ses missions et leurs limites pour ne pas se substituer aux proches ?

Les représentants souhaitent ajouter en séance un retour qu'ils ont reçu sur l'adresse électronique du CVS (cvs@lesligeriennes.fr) :

▪ **Les familles souhaitent avoir un interlocuteur particulier au sein de la résidence.**

Cet interlocuteur existe, c'est le référent soignant/professionnel évoqué précédemment.

V. Question d'une représentante du personnel

Question transmise le 17/09/2025 par Maryline BRANCHEREAU, infirmière et représentante suppléante du personnel au CVS :

- Des soignants font face à une problématique récurrente et souhaitent rappeler aux familles l'importance de mettre à disposition de leur proche tout le nécessaire pour les soins d'hygiène (savon, shampoing, rasoir, etc.) et d'en assurer le renouvellement. Est-il pertinent de passer ce message par l'intermédiaire du CVS ?

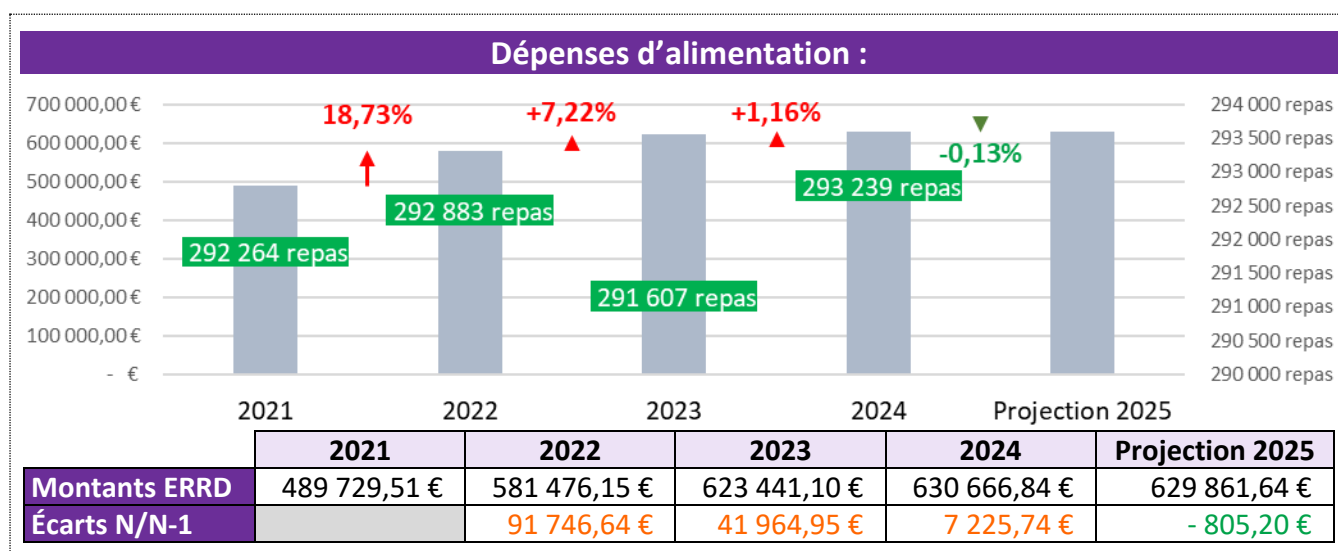
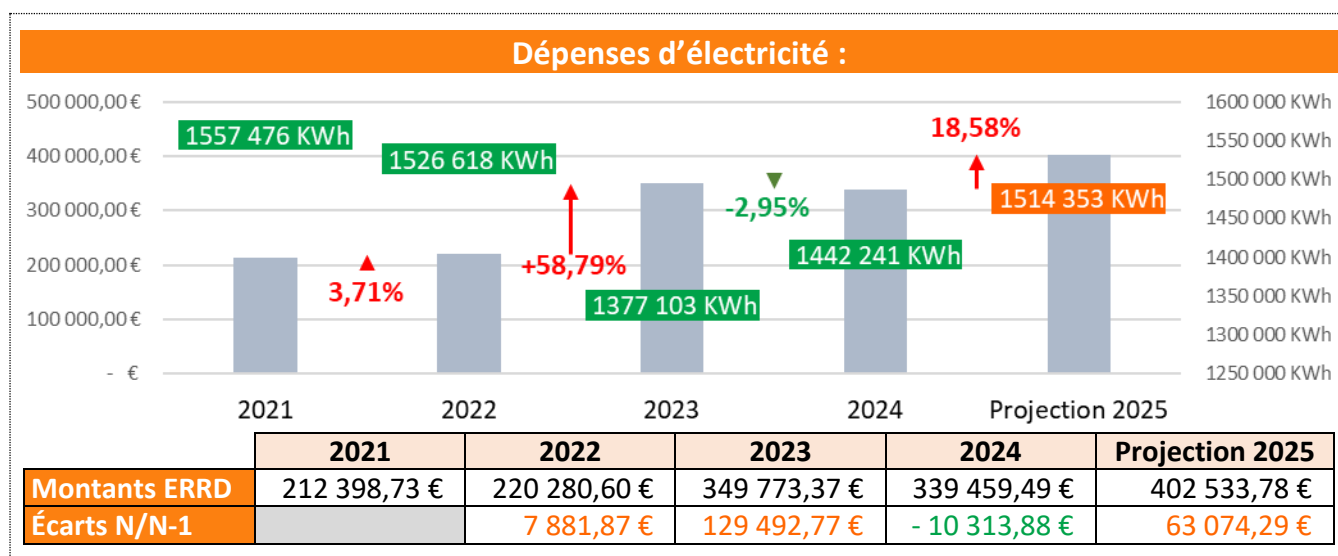
La question est présentée pour information aux membres du CVS. Un mail rédigé par Mme MORIN a été envoyé à l'ensemble des référents familiaux des Résidences *Les Ligériennes* le 30/09/2025.

La représentante du Conseil d'administration indique qu'il existe sur certains sites des « boutiques » tenues par les animateurs avec quelques produits d'hygiène pour les urgences.

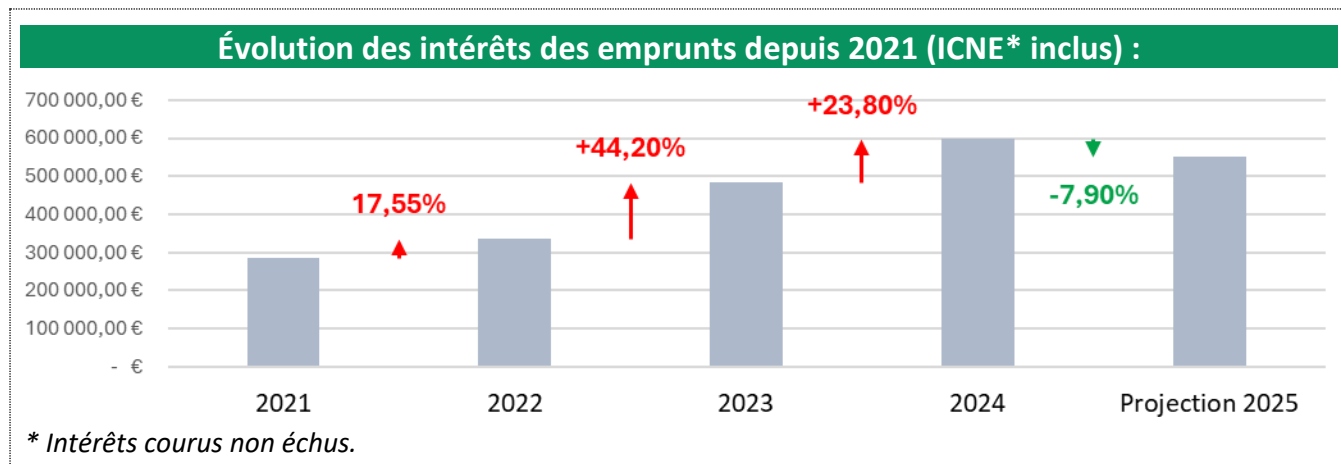
VI. Finances et proposition d'un prix de journée pour 2026

Évolution des principales dépenses entre 2021 et 2025

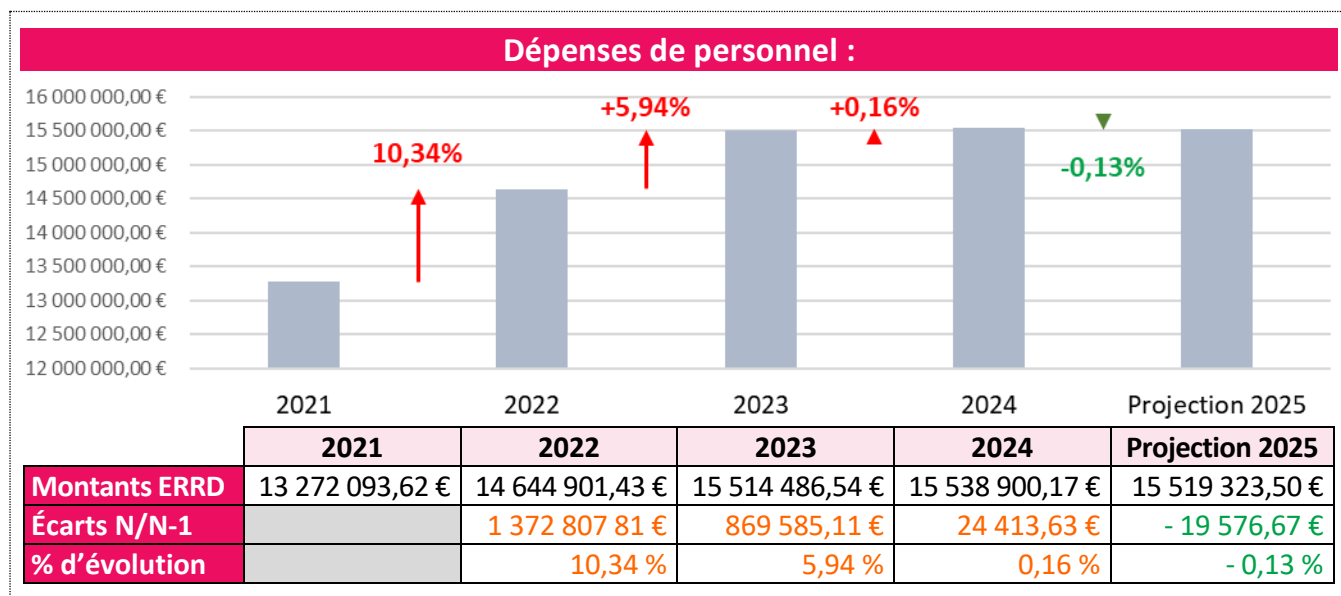
Les dépenses de 2025 sont des projections sur 12 mois basées sur les 10 premiers mois. L'ERRD est l'état réalisé des recettes et des dépenses.



Les dépenses d'alimentation ont pu être stabilisées en réduisant le pourcentage de produits issus de l'agriculture biologique au profit d'un approvisionnement en circuit court.



Les taux d'intérêt des emprunts liés à la construction et à l'extension de la résidence *Art&Loire*, ainsi que le loyer de la résidence *Le Havre Ligérien*, sont indexés sur le taux du Livret A, qui a baissé en 2025.



Le plan de retour à l'équilibre a permis de contenir les dépenses de personnel, malgré une augmentation des charges patronales (cotisation retraite CNRACL) et de l'absentéisme. Les hausses de cotisations CNRACL se poursuivront sur les exercices 2026, 2027 et 2028, soit une augmentation annuelle de 170 000 €, sans compensation attendue de l'État.

EPRD - État prévisionnel des recettes et des dépenses 2025

	Montant des dépenses	Montant des recettes	Résultats	% du résultat sur le total des recettes	Déficit par lit
2019	14 940 144,28 €	15 017 801,71 €	77 657,43 €	0,52 %	240,43 €
2020	16 131 333,09 €	16 027 618,85 €	- 103 714,24 €	- 0,65 %	- 321,10 €
2021	17 934 643,06 €	17 934 566,88 €	- 76,18 €	0,00 %	- 0,24 €
2022	19 639 984,72 €	18 896 079,81 €	- 743 904,91 €	- 3,94 %	- 2 303,11 €
2023	21 035 167,78 €	19 372 036,39 €	- 1 663 131,39 €	- 8,59 %	- 5 149,01 €
2024	20 891 984,05 €	19 922 838,27 €	- 969 145,78 €	- 4,86 %	- 3 000,45 €
Prévisions 2025	20 897 844,07 €	20 887 988,62 €	- 9 855,44 €	- 0,05 %	- 30,51 €

Le tableau reprend les résultats d'exploitation bruts, sans reprise de provisions exceptionnelles ni crédits non reconductibles. Le résultat attendu au 31/12/2025 tend vers un équilibre budgétaire. Mme MORIN rappelle que celui-ci a été atteint grâce à un effort collectif et au prix de réorganisations importantes.

EPRD - État prévisionnel des recettes et des dépenses 2025

Le tableau 1 présente les projections pour 2026 des principales dépenses par groupe :

- Groupe 1 : dépenses d'exploitation courante (achats de matières premières, fournitures, etc.),
- Groupe 2 : dépenses afférentes au personnel (salaires, formation, charges sociales...),
- Groupe 3 : dépenses afférentes à la structure (emprunts, contrats de maintenance, assurances...).

	DÉPENSES BUDGET PRINCIPAL			
	Hébergement	Dépendance/Soins	TOTAL 2026	EPRD 2025
Groupe 1	1 492 208,33 €	510 844,77 €	2 003 052,77 €	2 080 247,41 €
Groupe 2	5 395 513,61 €	10 372 256,50 €	15 767 770,11 €	15 145 432,80 €
Groupe 3	2 992 365,77 €	277 462,08 €	3 269 827,85 €	3 674 327,08 €
	9 880 087,71 €	11 160 563,02 €	21 040 650,73 €	20 900 007,29 €

Tableau 1

Les dépenses prévisionnelles 2026 tiennent compte des évolutions suivantes :

- - 80 000 € correspondant à une baisse du tarif électricité et une baisse des consommations de gaz lié au passage à la chaudière bois au 01/07/2025,
- + 170 000 € correspondant à l'augmentation de 3 points sur la cotisation CNRACL,
- + 230 000 € correspondant au début de l'amortissement des travaux d'extension de STG,
- - 160 000 € correspondant à la baisse du taux du livret A indexant les intérêts des emprunts.

Le tableau 2 présente groupe les recettes attendues pour 2026 par groupe :

- Groupe 1 : produits de la tarification (facturation des séjours, etc.),
- Groupe 2 : produits afférents au personnel (mises à disposition, remboursements d'organismes...),
- Groupe 3 : recettes exceptionnelles (exemple : revente de matériel).

	RECETTES BUDGET PRINCIPAL			
	Hébergement	Dépendance/Soins	TOTAL 2026	EPRD 2025
Groupe 1	9 058 045,17 €	10 645 850,50 €	19 703 895,66 €	19 429 413,95 €
Groupe 2	743 782,94 €	391 699,38 €	1 135 482,32 €	1 209 600,28 €
Groupe 3	102 753,64 €	98 699,11 €	201 272,75 €	260 993,06 €
	9 904 581,75 €	11 136 068,99 €	21 040 650,73 €	20 900 007,29 €

Tableau 2

Les recettes prévisionnelles 2026 tiennent compte des évolutions suivantes :

- + 230 000 € correspondant à l'augmentation du prix de journée (cf. ci-après),
- + 37 000 € correspondant à la mise à disposition de 50 % d'un poste administratif pour le centre de ressource territorial (CRT),
- + 65 000 € correspondant aux quotes-parts des subventions de l'extension.

L'augmentation du prix de journée vise à équilibrer les recettes et les dépenses prévisionnelles. Les recettes sont calculées sur la base des taux d'occupation moyens des trois dernières années, soit :

Hébergement permanent :
99,50 %

Hébergement temporaire :
99,00 %

Accueil de jour :
58,00 %

Une augmentation globale + **2,66 %** soit + **1,96 €** est proposée. Cette augmentation est inférieure à celle envisagée initialement dans le plan de retour à l'équilibre.

Proposition de prix de journée pour l'année 2026

	01/07/2025	01/03/2026	Écart 2025/2026	
HÉBERGEMENT PERMANENT	73,65 €	75,61 €	1,96 €	2,66 %
Participation forfaitaire unique	6,10 €	6,10 €	-	-
Prix à la journée	79,75 €	81,71 €	1,96 €	2,46 %

	01/07/2025	01/03/2026	Écart 2025/2026	
HÉBERGEMENT TEMPORAIRE 49	73,65 €	75,61 €	1,96 €	2,66 %
Dépendance GIR 5 et 6 (= ticket modérateur)	6,14 €	6,14 €	-	-
Prix à la journée	79,79 €	81,75 €	1,96 €	2,46 %

	01/03/2025	01/03/2026	Écart 2025/2026	
HÉBERGEMENT TEMPORAIRE hors 49	78,19 €	81,61 €	3,42 €	4,37 %
Dépendance GIR 1 et 2	22,79 €	22,79 €	-	-
Dépendance GIR 3 et 4	14,46 €	14,46 €	-	-
Dépendance GIR 5 et 6 (= ticket modérateur)	6,14 €	6,14 €	-	-

	01/03/2025	01/03/2026	Écart 2025/2026	
ACCUEIL DE JOUR – Journée complète	30,86 €	31,68 €	0,82 €	2,66 %
Dépendance	26,65 €	27,36 €	0,71 €	2,66 %
Prix à la journée	57,51 €	59,04 €	1,53 €	2,66 %

	01/03/2025	01/03/2026	Écart 2025/2026	
ACCUEIL DE JOUR – Demi-journée	15,43 €	15,84 €	0,41 €	2,66 %
Dépendance	13,32 €	13,68 €	0,36 €	2,70 %
Prix à la ½ journée	28,75 €	29,52 €	0,77 €	2,68 %

L'établissement ne propose pas d'augmentation du ticket modérateur pour l'hébergement temporaire, celui-ci étant déjà supérieur à la participation forfaitaire globale à l'autonomie (6,10 €) fixée dans le cadre de l'expérimentation nationale (cf. procès-verbal du CVS du 26/06/2025).

Mme MORIN précise que ces tarifs sont proposés par l'établissement mais que les tarifs définitifs font l'objet d'un arrêté conjoint de l'Agence Régionale de Santé et du Conseil départemental. Cet arrêté est transmis chaque année fin février pour une mise en application au 1^{er} mars. Un courrier d'information aux résidents et aux familles est envoyé dès réception de l'arrêté.

Un représentant des familles demande pourquoi les tarifs sont arrêtés par le Conseil départemental : ce dernier prend en charge, pour les résidents du département, la part de dépendance supérieure au ticket modérateur pour les personnes évaluées en GIR 1 à 4.

Autres tarifs, applicables dès le 01/01/2026

	Tarifs 2025	Tarifs proposés pour 2026	
Repas pour les personnes âgées des communes d'implantation	7,08 €	+ 2,66 %	7,27 €
Repas demi-journée accueil de jour	7,08 €	+ 2,66 %	7,27 €
Repas visiteurs - Adultes	15,38 €	-	15,38 €
- Jusqu'à 10 ans	6,15 €	-	6,15 €
Animations pour les personnes âgées des communes d'implantation	2,00 €	+ 3,00 €	5,00 €
Repas pour les professionnels	4,44 €	-	4,44 €

Les prestations de services repas et animations pour les personnes âgées de la commune sont possibles sur tous les sites. En 2025, 3 personnes âgées extérieures en bénéficient à la résidence *Landeronde* (déjeuner et/ou animations). La représentante du Conseil d'administration propose de communiquer sur ces services dans les journaux communaux.

Avis des représentants sur les tarifs proposés :

Votants : 12	Pour : 12 votes	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------------	------------	-----------------

La proposition reçoit un avis favorable des représentants élus.

☞ Les résultats du vote ont été portés à la connaissance des membres du Conseil d'Administration en séance du 06/11/2025.

VII. Projet d'Établissement : avis du CVS sur les objectifs proposés par le groupe de travail du 30/10/2025

Pour rappel : le Projet d'Établissement (PE) est un document fixant les objectifs d'une structure sanitaire ou médico-sociale, établi pour une durée maximale de 5 ans. Le PE 2021-2025 arrive à échéance et les représentants du CVS ont été invités à participer à un groupe d'échanges et de réflexion en vue de l'élaboration du PE 2026-2030. La structure retenue du PE 2026-2030 est la suivante :



Présentation des travaux du groupe d'échanges et de réflexion

La rencontre s'est tenue le 30/10/2025 avec 9 représentants des usagers (2 résidents et 7 proches), la représentante des bénévoles, la directrice adjointe en charge des relations avec les usagers et la responsable qualité. Elle s'est déroulée en deux temps avec deux objectifs :

1) Mettre du sens derrière les valeurs

Les Ligériennes ont retenu 4 valeurs issues des enquêtes de satisfaction réalisées auprès des résidents et des proches (12/2024 à 01/2025) et des consultations des professionnels (représentants syndicaux et comité Humanitude).

2) Partager les attentes et idées autour de 5 thématiques

- Représentativité et écoute des usagers
- Information - communication
- Les droits et libertés du résident
- Vie sociale et culturelle
- Accompagnement - soins

1) Mettre du sens derrière les valeurs



Les libertés, pour nous usagers, cela évoque :

- Des espaces d'intimité, où nous sommes libres d'agir.
- Notre logement, domicile que nous pouvons personnaliser à notre goût.
- Des espaces ouverts, où l'on peut aller et venir sans contraintes.
- La liberté de choisir nos soins, le droit au refus, le respect des souhaits.
- La liberté de culte et de croyances...

Cela évoque aussi les contraintes, les limites :

- Sécurité = limite des libertés.
- En EHPAD, nous pourrions dire que « les libertés de chacun s'arrêtent où commence le danger, le refus du risque pour les autres ». Dès lors il faut s'interroger sur ce qui est acceptable ou non pour les proches et pour l'établissement (devoir de protection), mais surtout ne pas oublier ce qui est acceptable pour le résident lui-même.
- Quels moyens mettons-nous pour réduire les limites aux libertés ?
- Comment pouvons-nous communiquer sur les libertés et la prise de risque ?

Le respect constitue la pierre angulaire de notre accompagnement.

Il s'exprime d'abord par la reconnaissance du **droit à la différence**, en accueillant chaque personne dans sa singularité, ses choix, son histoire et ses capacités. Dans un contexte où les pathologies et les troubles cognitifs peuvent rendre la relation complexe, le respect guide nos attitudes et nos pratiques au quotidien.

Respecter, c'est aussi **être à l'écoute** – des résidents, des familles, des professionnels et de l'institution elle-même – pour construire ensemble un cadre de vie bienveillant et cohérent. C'est **valoriser chacun**, reconnaître la place et la contribution de tous, sans faire à la place de, mais **en accompagnant avec attention et empathie**. Ainsi, le respect, vécu et partagé, fonde la qualité du lien et de la vie au sein de notre établissement.



L'écoute, pour nous usagers, c'est :

- Être **considéré**, être entendu en tant que sujet.
- De la disponibilité, **du temps donné à l'autre**, avec gentillesse et bienveillance.
- Du temps avec les soignants, des **moments partagés** et pas seulement un acte à réaliser.
- De l'attention, une écoute **attentive**.
- Une manière d'accueillir, une posture.
- Dans un environnement où tous ne s'expriment pas ou plus verbalement, écouter c'est aussi **observer**, savoir recueillir ce qui n'est pas dit.
- Ce n'est pas seulement laisser l'autre s'exprimer mais lui **donner les moyens de s'exprimer** : un espace d'écoute, de rencontre (aussi entre résidents), des outils et supports d'expression.
- Permettre une expression **éclairée** : donner les clés de compréhension, avoir un langage et des outils adaptés (pictogrammes trop absents dans nos résidences).



La **bienveillance** guide notre manière d'être et d'agir au quotidien.

Elle se traduit par **l'attention portée à l'autre**, par un regard empreint de compréhension, de patience et de respect, quelles que soient les difficultés rencontrées.

Dans un contexte où les pathologies, notamment cognitives, peuvent parfois rendre la relation complexe, la bienveillance demande une **adaptation constante**, un effort collectif pour comprendre les situations vécues et y répondre avec justesse.

Être bienveillant, c'est considérer chaque personne dans sa **globalité**, au-delà des soins, en prenant en compte son bien-être physique, psychique, social et affectif.

C'est aussi veiller à la **qualité des relations** entre résidents, familles et professionnels, dans un climat d'écoute, de confiance et d'humanité.

Ainsi, la bienveillance nourrit chaque geste, chaque attention, et contribue à faire de notre établissement un lieu de vie où chacun se sent reconnu et en sécurité.

2) Partager les attentes et idées

REPRÉSENTATIVITÉ ET ÉCOUTE DES USAGERS

Ce qui existe déjà :

- ✓ Un CVS fonctionnel.
- ✓ Des moyens de recueil : fiches de communication, enquêtes, adresse mail cvs@lesligeriennes.fr
- ...
- ✓ Les réunions annuelles des résidents et des familles.

Votre expérience, vos attentes en tant qu'habitant ou proche :

- ➡ Éviter le terme « usager » : les familles ne s'y identifient pas, comprennent « résident ».
- ➡ L'adresse mail du CVS est très peu utilisée, les représentants et leur rôle peu connus malgré la plaquette, les présentations aux réunions des familles et les encarts dans *Le Petit Ligérien*. Message à faire passer « Nous avons besoin de vous, familles ».
- ➡ Peu de participation aux réunions des familles : comment les inciter à venir ? Association à un temps convivial (repas des familles réinstauré en 2026) ? Revoir l'intitulé (objet) du mail, trop vague.
- ➡ Communiquer davantage sur les moyens d'expression individuels et collectifs.

INFORMATION - COMMUNICATION

Ce qui existe déjà :

- ✓ Le site Internet, les réseaux sociaux
- ✓ Les affichages
- ✓ Les mailings
- ✓ Les réunions annuelles des résidents et des familles
- ✓ La possibilité d'échanger avec les équipes et l'encadrement
- ✓ Le Petit Ligérien

Votre expérience, vos attentes en tant qu'habitant ou proche :

- ➡ Accueillir les familles, pas seulement le résident : livret d'accueil dédié aux familles précisant tous les moyens de communication et d'expression existants.
- ➡ Instaurer plus de temps conviviaux avec les proches : galettes des rois ?
- ➡ Facebook : compte méconnu et/ou choix de ne pas y aller.
- ➡ Trop peu d'échanges formels avec des représentants de l'équipe : instaurer des rencontres annuelles pour faire un bilan, semblables à celle réalisée peu après l'entrée ?
- ➡ Rendre les plannings des animations accessible pour tous les sites (affichage + Internet).

Concernant les temps d'échanges formels, la représentante des psychologues indique que cela se fait déjà au cas par cas, lorsque la famille et/ou l'équipe en ressentent le besoin.

LES DROITS & LIBERTÉS DU RÉSIDENT

Doivent notamment être respectés :

- Accompagnement adapté
- Libre choix
- Accès à l'information
- Intimité
- Liberté d'aller et venir
- Domicile
- Protection, sécurité
- Clarté de l'information
- Dignité
- Accessibilité
- Prévention et soutien
- Autonomie
- Citoyenneté
- Non-discrimination
- Confidentialité
- Respect des liens familiaux
- Croyances

Votre expérience, vos attentes en tant qu'habitant ou proche :

- ➔ Le domicile : respecté par les professionnels, mais les intrusions d'autres résidents sont vécues comme des agressions. Pour la plupart leur dernier lieu de vie : importance de pouvoir le personnaliser, y avoir des repères. Mais respecter aussi le souhait de ceux qui ne veulent pas le faire.
- ➔ Invitation aux visiteurs à être attentifs lors de leur sortie de l'établissement : des téléphones ont été installés près des entrées, mais pas assez visibles. Informer aussi l'équipe lors des sorties.

VIE SOCIALE ET CULTURELLE

Objectifs proposés par les professionnels :

- ➔ Encourager la participation des proches.
- ➔ Développer la participation des bénévoles.
- ➔ Développer les partenariats et activités favorisant les contacts avec l'extérieur.
- ➔ Développer les ressources et activités permettant de faire entrer la culture dans les résidences.
- ➔ Institutionnaliser la rédaction d'un bilan mensuel des animations à destination des usagers.
- ➔ Favoriser le travail commun entre les animateurs.
- ➔ Développer les activités individualisées.
- ➔ Favoriser les activités de vie quotidienne ou stimulation cognitive en UPAD.
- ➔ Faciliter les rencontres de résidents entre les différents secteurs EHPAD/UPAD.
- ➔ Intégrer les soignants à la réalisation d'activités occupationnelles et/ou thérapeutiques.

Votre expérience, vos attentes en tant qu'habitant ou proche :

- ➔ L'animation est très importante pour les résidents : mieux communiquer les plannings.
- ➔ Avoir un animateur remplaçant ? Pèse à 100 % sur le prix de journée.
- ➔ Sorties extérieures et culturelles : nécessité de trouver plus de bénévoles (1 pour 1 si personne en fauteuil). Utiliser Intramuros pour les appels.
- ➔ Projet « PIANO » (voir p. 15) : réflexion possible sur la création de tiers-lieu. Comment donner plus de vie aux espaces existants ? Réfléchir à l'occupation de ces lieux.

ACCOMPAGNEMENT ET SOINS

Objectifs proposés par les professionnels :

- ➔ Améliorer l'accueil du résident et de ses proches lors de l'entrée.
- ➔ Respecter la singularité de chaque résident = rythme de vie, croyances, adaptation de l'accompagnement aux capacités...
- ➔ Renforcer la place des référents soignants dans l'information transmise aux familles et proches aidants.
- ➔ Améliorer la transmission des informations concernant l'accompagnement des résidents à leurs proches.
- ➔ Fidéliser les professionnels.
- ➔ Ensemble des objectifs « Humanitude ».

Votre expérience, vos attentes en tant qu'habitant ou proche :

Suggestions d'un représentant hors groupe de réflexion, déjà abordées en début de séance :

- ➔ Dispositif d'alarme à l'étage (MTJ) : médaillons en place à Champtocé, peu concluant car beaucoup de pertes.
 - ➔ Interventions d'une sage-femme.
- Pas de propositions complémentaires du groupe de réflexion.

Plan de prévention de la maltraitance

Rappel des textes de référence :

- **Référentiel HAS** : « L'ESSMS définit et déploie une stratégie en matière de bientraitance et en partage une définition commune avec tous les acteurs. »
- **Décret CVS 25/04/22** : le CVS doit être consulté pour « l'élaboration et la révision du Projet d'Établissement, en particulier sur la politique de prévention et de lutte contre la maltraitance. »

Le plan de prévention de la maltraitance est intégré au volet « Politique qualité et gestion des risques » du Projet d'Établissement, sous l'axe « Promouvoir la bientraitance et prévenir les maltraitements ». Il est issu d'un travail conjoint, le 25/05/2023, de représentants au CVS et de professionnel membres du Comité de pilotage Humanitude & Bientraitance des Résidences *Les Ligériennes*.

Il est proposé aux membres actuels du CVS de reconduire cet axe dans le nouveau PE 2026-2030, avec actualisation des actions réalisées ou en cours. Les principaux éléments du texte, transmis en amont de la séance, sont rappelés :

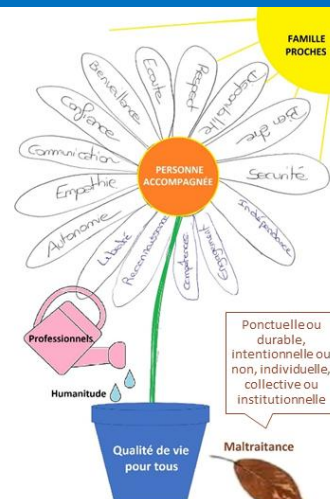
Les définitions adoptées aux *Ligériennes* :

La Bientraitance - HAS, 2022

« Culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein d'un établissement ou d'un service. Elle vise à promouvoir le bien-être de l'usager en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. »

La Maltraitance - Loi du 07/02/22

« Il y a maltraitance d'une personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action, compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux et/ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. »



Les actions à poursuivre ou à mettre en œuvre :

Ce qui existe déjà :

- ➔ Qualification et formation des personnels
- ➔ Doublure des nouveaux agents
- ➔ Philosophie Humanitude
- ➔ Actions en faveur du bien-être au travail
- ➔ Référent soignant du résident
- ➔ Projets d'accompagnement personnalisé
- ➔ Recueil des satisfactions et insatisfactions (réclamations, enquêtes, CVS...)
- ➔ Journal des résidents et des familles
- ➔ Plannings d'animation...

Ce qu'il faut développer ou mettre en place :

- ➔ Harmoniser l'accueil des résidents
- ➔ Visites de préadmissions
- ➔ Sessions d'accueil, mini-formations et tutorat pour les nouveaux agents
- ➔ Réévaluation des PAP, identification et rôle du référent soignant
- ➔ Augmentation de la présence des usagers aux commissions
- ➔ Renforcement de la communication aux familles
- ➔ Sensibilisations auprès des résidents...

Avis des représentants sur les objectifs proposés et sur le plan de prévention de la maltraitance :

Votants : 12	Pour : 12 votes	Contre : 0	Abstentions : 0
--------------	-----------------	------------	-----------------

Les propositions reçoivent un avis favorable des représentants élus.

☞ *Complément hors séance : le document final ne sera pas présenté au CVS le 12/02/2026 comme annoncé. Il fera l'objet d'une séance extraordinaire le 06/03/2026, commune avec les membres du Conseil d'administration et les représentants du personnel.*

Projet « PIANO » - Suggestion d'un représentant des familles :

M. Guy RESPONDEK, représentant des familles d'Art&Loire, a souhaité présenter au CVS son idée de création d'un espace convivial dans le quartier Gabin. Ses objectifs et suggestions sont partagées aux membres :

- ➔ Élaborer un projet tripartite (*Direction + Personnel soignant + Familles*) ;
- ➔ Impliquer davantage les familles dans l'accueil de tous les EHPAD et en particulier le week-end ou au cœur de l'après-midi ;
- ➔ Redynamiser des lieux délaissés ou peu utilisés ;
- ➔ Créer un espace de convivialité plus spacieux que certains couloirs (*ex : à Jean Gabin*) ;
- ➔ Améliorer l'accueil des nouveaux arrivants en concevant un Post UPAD expérimental et reproductible qu'on pourrait dénommer le **PIANO** ou Pôle d'Intégration et d'Animation des Nouveaux Occupants ;
- ➔ S'assurer de la faisabilité du projet et faire établir un devis par l'architecte de l'EHPAD qui connaît bien le terrain et n'aura donc pas besoin de refaire des études approfondies du site concerné ;
- ➔ Financer le projet sans avoir recours à un prêt bancaire et ne pas commencer les travaux avant d'être sûr de pouvoir les payer ;
- ➔ Créer une Association Reconnue d'Utilité Publique (ARUP) : ceci ne sera pas possible, les conditions n'étant pas remplies.

M. RESPONDEK exprime vouloir débattre de son projet avec la direction et toutes les parties prenantes, dont les familles et les bénévoles.

Des échanges s'ensuivent : il serait préférable de réfléchir d'abord à l'occupation des espaces existants, il faut aussi tenir compte des souhaits des résidents (certains demandent à être assis dans les couloirs).

L'achat d'une borne type « Mélo » est évoquée : coût d'achat estimé entre 5 000 et 6 000 €, auquel il faut ajouter un abonnement annuel d'environ 400 €. La question du financement et de la pérennité de l'abonnement est posée, notamment en cas de déploiement sur plusieurs sites. Des pistes de financements (dons, appels à projets, fondations) sont évoquées. Cette idée demande une réflexion plus poussée.

VIII. Amélioration de la qualité du service rendu

Publication des résultats de l'Évaluation HAS

Pour rappel, l'Évaluation selon le référentiel de la Haute Autorité en Santé a été réalisée en mars 2024 sur tous les sites des *Ligériennes* : des évaluateurs extérieurs à la structure ont rencontré des résidents, des professionnels, l'équipe de direction, des membres du CVS, et rédigé des rapports soulignant nos points forts (culture de la bientraitance et respect de la personne, ouverture vers la cité, PAP objectivés et maîtrisés, dynamisme et entente de l'équipe, gouvernance équilibrée). Des recommandations ont aussi été formulées, notamment sur la désinfection des locaux DASRI (déchets de soins), confidentialité des réclamations transmises aux membres du CVS, absence d'exercice de simulation de crise.



Conformément à l'article D312-200-1 du Code de l'action sociale et des familles (CASF), la HAS a publié en septembre 2025 des rapports et fiches synthétiques des évaluations réalisées en 2023 et 2024.

Les établissements concernés ont obligation d'afficher la synthèse des notes obtenues à la l'attention des résidents et des visiteurs. Les membres du CVS sont informés des dispositions prises :

- publication des rapports synthétiques intégrant la fiche des scores sur le site Internet de l'établissement réalisé le 16/09/2025,
- affichage de la fiche des scores aux entrées des résidences réalisé fin septembre début octobre.

Par ailleurs, la réglementation prévoit que le rapport d'évaluation intégral puisse être consulté par le résident sur demande faite au directeur. Les modalités d'accès seront à ajouter au règlement de fonctionnement.

Le suivi des réclamations enregistrées en 2025

Un extrait du registre des réclamations a été transmis aux membres du CVS le 23/10/2025. 10 nouvelles réclamations ont été transmises depuis le 25/06/2025 :



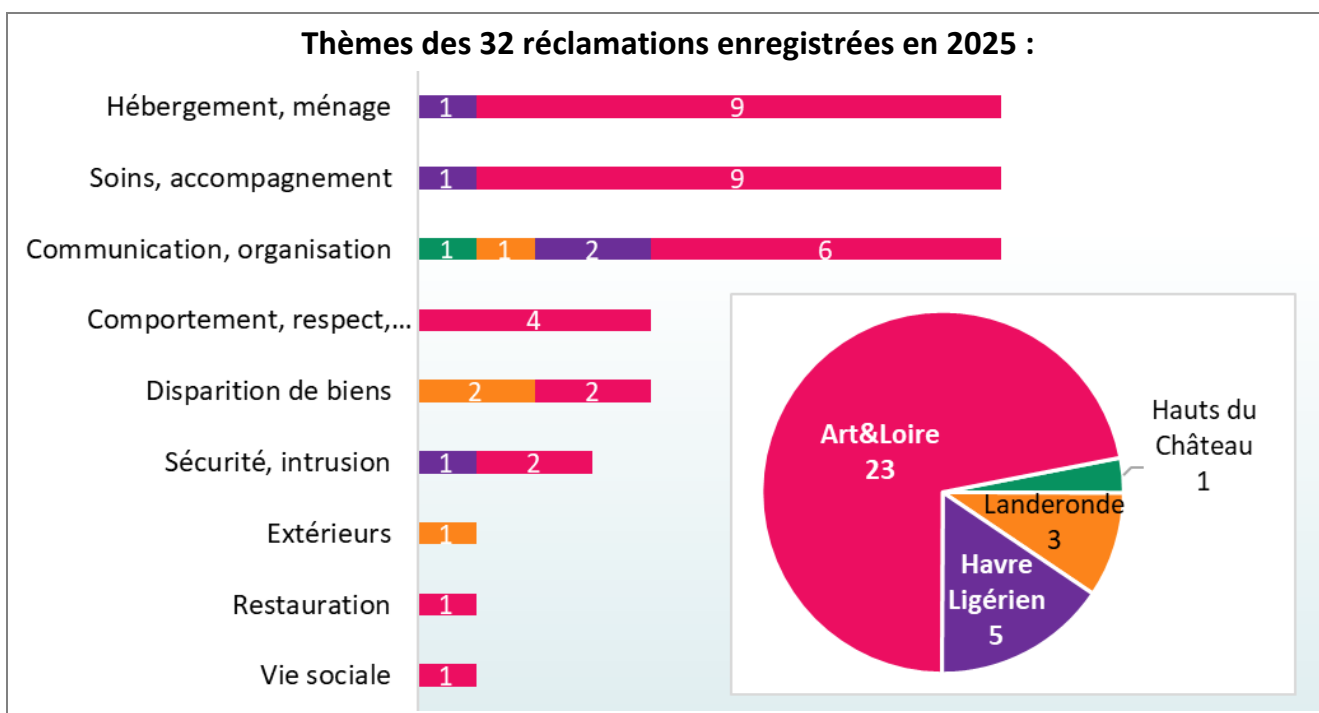
- 2 formulées oralement, 7 reçues par courrier ou mail et 4 émises via les fiches de communication,
- plusieurs réclamations ont été doublées : orale puis écrite, fiche de communication plus mail,
- toutes ont été émises par des proches, aucune par un(e) résident(e).

Ces réclamations ont donné lieu à :

- 7 réponses écrites (2 postales, 5 électroniques),
- 3 entretiens avec le plaignant ou le résident.

Les délais de réponse allaient de 0 à plus de 31 jours (une réponse en attente le jour du CVS) pour une moyenne de 5 jours environ.

Au total, 32 réclamations ont été enregistrées en 2025. Elles ont donné lieu à 21 réponses écrites et 13 entretiens, avec des délais de réponse allant de 0 à 79 jours pour une moyenne de 9,8 jours.



Les membres du CVS n'émettent ni remarques ni avis concernant ces réclamations.

Un représentant des familles demande des précisions sur le circuit et la gestion des réclamations : elles sont transmises pour action au responsable de service concerné par la plainte, à la directrice adjointe en charge des relations avec usagers (ou en son absence à un autre membre de la direction) pour information et action, et à la responsable qualité pour le suivi.

IX. Hébergement et prestations

Expérimentation d'une organisation en 12 heures à l'EHPAD de Montjean/Loire

Fin 2024, une partie de l'équipe soignante de la résidence *Le Havre Ligérien* a émis le souhait de passer à une organisation de travail en journée de 12 heures (dont 11 heures de travail et 1 heure de pause). Celle-ci est en expérimentation depuis le 06/10/2025, après plusieurs mois d'échanges avec l'équipe, de dialogue avec les représentants syndicaux et de travail sur les organisations.

CONTEXTE ET CHRONOLOGIE

Automne 2024	➔ Souhait remonté par une partie de l'équipe d'engager une réflexion sur une organisation de travail en 12h00
Novembre 2024	➔ Ébauche d'une première trame de planning en 12 heures
Décembre 2024	➔ Avis des professionnels sollicité par la cadre de santé ➔ Rencontre de la directrice et de l'IDEC de l'EHPAD de La Pommeraye
Janvier 2025	➔ Rencontre du directeur et de la cadre de santé de l'EHPAD de Vern d'Anjou

ORGANISATION EN PLACE DEPUIS LE 06/10/25

UPAD	➔ 6 personnes physiques à l'UPAD, travail à 2 par jour en 12 heures, 1 week-end sur 3
EHPAD	➔ 15 personnes physiques, 5 par jour en 11 heures, 1 week-end sur 3 Passage d'une personne de jour en nuit
HOTELLERIE	➔ 3 personnes en 11 heures, 1 week-end sur 3 1 personne physique en 7 heures 15 min, sans week-end travaillé, exclusivement sur du ménage sauf remplacement
NUIT	➔ 2 personnes physiques en 12 heures par nuit

Un professionnel n'a pas souhaité expérimenter l'organisation et a changé de site.

Les soignants de jour prennent leurs postes à différentes heures afin d'assurer les transmissions matin et soir avec l'équipe de nuit.

Toutes les fiches de tâches ont été revues et un cahier de recueil est en place pour proposer ou demander des ajustements.

ÉVALUATION DU DISPOSITIF

+ 3 mois	+ 6 mois	Janvier, avril, juillet et novembre 2026 : évaluation de l'organisation. Il s'agira de mesurer l'impact sur les professionnels, mais aussi sur les résidents et les proches. Leurs avis seront recueillis par le biais d'un questionnaire.
+ 9 mois	+ 12 mois	

Engagement pris par la direction auprès des représentants des personnels : si plus de 50 % des professionnels ne sont plus favorables, l'organisation préexistante en 7 h 15 sera rétablie.

Premiers retours des résidents sur la nouvelle organisation :

Marilyne FALCONNIER, infirmière à la résidence *Le Havre Ligérien* et représentante suppléante du personnel, a coanimé avec l'animateur du site la rencontre de préparation du CVS avec les résidents. Ils ont interrogé ces derniers sur la nouvelle organisation :

- Aucune remarque négative formulée quant à ce changement, certains résidents ne s'en seraient pas aperçu si cela n'avait pas été évoqué.
- Les plus impactés sont ceux qui se lèvent tôt, car désormais, la journée est décalée de 15 voire 30 minutes (pour les repas).
- Il est apprécié d'avoir une continuité sur la journée avec les mêmes soignants.
- Les résidents peuvent bénéficier d'activités durant le week-end, du temps a été aménagé l'après-midi à cet effet. Il leur a cependant été rappelé que tous les soignants ne sont pas à l'aise pour proposer des activités.

Premiers retours des professionnels :

Marilyne FALCONNIER a recueilli de manière informelle les retours généraux de l'équipe après un mois seulement de fonctionnement :

- Les équipes ont le sentiment de « moins courir » et de passer plus de temps auprès des résidents.
- L'accompagnement est plus lissé sur la journée, les reports de soins sont plus faciles à respecter, l'équipe de nuit participe davantage à l'accompagnement car plus de résidents sont encore levés lors de leur arrivée.
- Le travail un week-end sur trois permet de mieux concilier vie privée et vie professionnelle.
- Globalement plus de satisfaction dans le travail, un sens redonné.

Des représentants des familles saluent la dynamique de groupe mais s'interrogent sur la fatigue à moyen et long terme pour les professionnels, car travailler pendant 12 heures peut être physiquement difficile : l'évaluation du dispositif est primordiale.

Ouverture expérimentale d'un accueil de nuit (ADN)

Les Résidences *Les Ligériennes* se sont portées candidates et ont été retenues par l'ARS pour tester un nouveau type d'accompagnement : l'accueil de nuit (ADN), pour des personnes :

- ✓ de 60 ans et plus vivant à domicile,
- ✓ en perte d'autonomie et/ou présentant des troubles cognitifs légers à modérés,
- ✓ et qui nécessitent une sécurisation la nuit.

L'expérimentation a débuté le 01/09/2025 et se poursuivra jusqu'au 31/12/2026. Elle concerne 1 lit sur les 6 lits dédiés à l'hébergement temporaire et est conditionnée à la participation au PASA Équinoxe.

L'accueil de nuit vise à prévenir l'épuisement des aidants, lutter contre l'isolement des personnes et éviter certaines hospitalisations. Il vise aussi à retarder l'entrée en institution en apportant à domicile une réponse à des besoins de la personne.

Durant l'expérimentation, l'accueil de nuit bénéficie d'un financement total de l'Agence Régionale de Santé (reste à charge de 0 € pour la personne). Sa durée par personne est limitée à 30 nuitées par an.



Le 04/11/2025, plusieurs résidents et professionnels de l'EHPAD se sont rendus au lycée pour une présentation des projets. 8 ambiances ont été proposées : le thème « guinguette » a été retenu.

Les plans définitifs sont attendus dans la semaine pour étude et validation au plus tard le 14/11/2025.

Les travaux sont prévus les 28, 29 et 30 janvier 2026. L'achat du matériel est financé par une vente de produits d'alimentation (brioche, jus de pomme, etc.) réalisée en novembre et les bénéfices à venir du marché de Noël.

X. Informations et questions diverses

■ Formations des représentants du CVS :

L'URIOPSS des Pays de Loire renouvelle sa formation « Renforcer le sens du mandat pour dynamiser les CVS », toujours en deux modules, sans obligation de suivre les deux cette année :

- 27/11/25 - Module 1 : *Comprendre le cadre réglementaire et le rôle du CVS pour mieux s'y engager*,
- 11/12/25 - Module 2 : *Mobiliser autour du CVS, recueillir la parole, animer et communiquer*.

Des plaquettes d'information sont mises à disposition des membres. Les représentants intéressés sont invités à se rapprocher de Marina ZILLI-DEWAELE pour les modalités d'inscriptions.

■ Calendrier des rencontres 2026 :



Date limite d'envoi de l'ordre du jour : 29/01/2026

Rencontre des représentants des familles planifiée le 05/02/2026 à La Possonnière

Retours des rencontres résidents attendus au plus tard le 05/02/2026

Après échange, les représentants des familles souhaitent maintenir les réunion préparatoires sur le créneau du jeudi matin précédent la date du CVS, soit pour la prochaine rencontre le 05/02/2026.

M. RADÉ et Mme MORIN remercient les participants.

La séance est levée à 12 h 20.

Le : 12 février 2026

Le Président du CVS,
Pierre RADÉ

Représentant les personnes accompagnées